

Conditions générales de vente

Abonnement — Escale Imaginaire

Courrier mensuel créatif et thérapeutique envoyé par voie postale

Préambule — Identité du prestataire

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de Laura-Lise DANIEL, Entreprise Individuelle, domiciliée à Acigné, Bretagne, immatriculée sous le numéro SIRET 902 577 584.

Adresse e-mail : contact@lauralisetherapeute.com

Site internet : www.lauralisetherapeute.com

Plateforme de gestion de l'abonnement : Systeme.io

Voici les définitions des notions utilisées :

Utilisateur : toute personne qui consulte le site internet ou la page d'abonnement.

Client / Abonné : toute personne qui souscrit à l'abonnement de l'Escale Imaginaire auprès du prestataire.

Prestataire / Vendeur : désigne Laura-Lise DANIEL EI en sa qualité de professionnelle.

Abonnement : offre mensuelle sans engagement, renouvelable par tacite reconduction, donnant droit à la réception par voie postale du courrier illustré l'Escale Imaginaire.

Courrier : produit physique mensuel — courrier illustré papier conçu et réalisé par Laura-Lise DANIEL — expédié à l'adresse postale renseignée par l'abonné.

Consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle.

Professionnel : toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles.

Données à caractère personnel : données telles que définies à l'article 4, point 1, du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Article 1 — Informations préalables

L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces conditions générales de vente reprennent les mentions obligatoires prévues aux articles R111-1 et suivants du Code de la consommation.

Les conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Laura-Lise DANIEL EI et de ses clients. Tout utilisateur de la page d'abonnement est tenu d'en prendre connaissance avant de procéder à tout paiement. Ce présent document vaut contrat d'adhésion et lie l'abonné au prestataire une fois accepté.

Le droit applicable est le droit français, de manière exclusive. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

Pour pouvoir souscrire à l'abonnement, il faut avoir la pleine capacité juridique : être une personne physique majeure (+ de 18 ans) ou représenter une personne morale, et ne pas être frappée d'une incapacité totale ou partielle.

Article 2 — Indépendance des clauses

Toutes les clauses présentes sont indépendantes les unes des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres. La nullité d'une clause ne peut menacer la survie du contrat d'adhésion pris entre les parties.

Article 3 — L'abonnement Escale Imaginaire

L'abonnement à l'Escale Imaginaire est un courrier mensuel papier illustré, conçu, réalisé et expédié par voie postale par Laura-Lise DANIEL, artiste-thérapeute, dans son univers onirique et poétique. Chaque édition est une création originale qui explore les thèmes des rêves, de la créativité, de la sensibilité et du voyage intérieur, au travers de textes, d'illustrations originales et de propositions de pratiques douces.

Chaque courrier est imprimé spécifiquement pour le mois auquel il correspond. Les exemplaires édités sont produits en fonction du nombre d'abonnés actifs à la date d'arrêt mensuel des inscriptions (voir article 4).

Le courrier est expédié à l'adresse postale renseignée par l'abonné lors de son inscription. La réception du courrier est tributaire des délais postaux et du bon acheminement par les services postaux concernés.

Les fiches de présentation sont fournies à titre indicatif. Le prestataire peut faire évoluer le contenu et la forme du courrier dans le cadre de son amélioration continue, sans que cela constitue une modification substantielle des présentes conditions.

Le prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre un abonnement en cas de comportement contraire à ses valeurs ou aux présentes CGV.

Article 4 — Durée, calendrier et renouvellement

4.1 Durée et tacite reconduction

L'abonnement est souscrit pour une durée d'un mois et renouvelé automatiquement chaque mois par tacite reconduction, à la date anniversaire de l'abonnement initial, jusqu'à résiliation par l'abonné dans les conditions de l'article 14.

4.2 Calendrier d'envoi

L'envoi du courrier s'effectue dans les 7 jours ouvrés qui débutent le mois. Les délais d'acheminement par les services postaux ne sont pas du fait du prestataire.

4.3 Date limite d'inscription

Pour qu'une inscription soit comptabilisée pour le mois suivant, elle doit être enregistrée et le paiement validé avant le 20 du mois en cours.

Toute inscription effectuée à compter du 20 du mois sera comptabilisée pour le 2ème mois : le premier courrier reçu par l'abonné sera celui édité à N+2 et expédié dans la première semaine de ce mois.

✦ **Exemple : une inscription validée le 15 mars donne lieu à l'envoi du courrier d'avril (expédié dans la première semaine d'avril, selon le calendrier d'envoi). Une inscription validée le 22 mars sera comptabilisée pour le mois mai, et le premier courrier expédié sera celui mai.**

Article 5 — Inscription

L'inscription à l'abonnement de l'Escale Imaginaire s'effectue directement sur la page d'abonnement gérée via la plateforme Système.io, en renseignant les informations demandées et en procédant au paiement en ligne.

L'abonné s'engage à fournir avec exactitude les informations suivantes, indispensables à la bonne exécution de l'abonnement :

- Nom et prénom complets ;
- Adresse postale complète : numéro et libellé de voie, complément d'adresse éventuel, code postal, ville, pays ;
- Adresse e-mail valide pour la confirmation de l'inscription et les communications relatives à l'abonnement.

L'abonné·e est seul·e responsable de l'exactitude des informations transmises. Toute erreur d'adresse ou de saisie pouvant entraîner un défaut de réception du courrier ne pourra engager la responsabilité du prestataire (voir article 7.4).

L'abonné·es s'engage à informer le prestataire sans délai, et au plus tard avant le 20 du mois précédant le prochain envoi, de tout changement d'adresse postale, par e-mail à contact@lauralisetherapeute.com.

Le prestataire se réserve le droit de refuser une souscription si les conditions d'admissibilité ne sont pas remplies, ou pour tout motif légitime, en application de l'article L121-11 du Code de la Consommation.

Article 6 — Politique tarifaire

Le tarif de l'abonnement varie selon la zone géographique de livraison, en raison de la prise en charge par le prestataire des frais d'impression et d'expédition postale.

France métropolitaine : 14,90€ par mois — frais postaux inclus

International (hors France métropolitaine) : 17,9€ par mois — frais postaux inclus

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Laura-Lise DANIEL est exonérée de la TVA en application des articles 151 et 293 B du Code Général des Impôts.

En cas d'incohérence entre le tarif affiché sur la page d'abonnement et le tarif figurant dans ces présentes CGV, le tarif applicable est celui des présentes.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, avec information préalable des abonnés. Le tarif applicable reste celui en vigueur au moment de l'inscription ou du dernier renouvellement accepté.

Les moyens de paiement acceptés sont les cartes bancaires, via la plateforme sécurisée Système.io. Aucun paiement en plusieurs fois n'est autorisé, sauf accord exprès du prestataire.

Les impayés entraînent immédiatement la suspension de l'expédition du courrier. Les frais de rejet sont supportés intégralement par l'abonné.

Les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Le montant des indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement est de 40 € HT pour les professionnels.

Article 7 — Livraison et expédition

7.1 Modalités d'expédition

Le courrier est expédié par voie postale, à l'adresse renseignée par l'abonné lors de l'inscription, dans les premier 7 jours ouvrés de chaque mois calendaire.

L'expédition est effectuée par les services postaux choisis par le prestataire (*La Poste pour la France, opérateurs internationaux pour l'étranger*). Le prestataire ne dispose d'aucun contrôle sur les délais d'acheminement, qui dépendent exclusivement des services postaux concernés.

7.2 Délais indicatifs d'acheminement

À titre indicatif, et hors aléas postaux :

- France métropolitaine : 2 à 5 jours ouvrés à compter de l'expédition.
- Union européenne : 5 à 10 jours ouvrés.
- Reste du monde : 10 à 30 jours ouvrés.

Ces délais sont donnés à titre purement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du prestataire en cas de dépassement.

7.3 Transfert des risques

Le transfert des risques s'opère dès la remise du courrier au transporteur postal. À compter de cette date, l'abonné devient propriétaire et responsable du bien.

7.4 Non-réception et erreur d'adresse

En cas de non-réception due à une adresse incorrecte ou incomplète communiquée par l'abonné·e, à un changement d'adresse non signalé dans les délais (*voir article 5*), à une erreur d'acheminement postal, à une perte ou à un vol du courrier après expédition : le prestataire ne saurait être tenu pour responsable et la mensualité reste due.

Le prestataire pourra, à titre commercial et sans obligation, proposer un envoi de remplacement aux frais de l'abonné, dans la limite des stocks disponibles. Étant précisé que chaque courrier étant édité spécifiquement pour le mois en cours, l'envoi de remplacement n'est pas garanti.

Toute réclamation pour non-réception doit être adressée par e-mail à contact@lauralisetherapeute.com dans un délai de 30 jours à compter de la date d'expédition.

Article 8 — Obligations respectives

Par le prestataire :

Le prestataire s'engage à concevoir, imprimer et expédier chaque mois un courrier illustré de qualité, dans le respect de son univers créatif et des présentes conditions générales. Il est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation et de l'expédition de la prestation.

Le prestataire s'engage à conserver strictement confidentielles les informations personnelles de ses abonnés, notamment leurs adresses postales, et à ne les utiliser qu'aux fins d'exécution de l'abonnement.

Par l'abonné :

L'abonné s'engage à renseigner avec exactitude ses informations personnelles et son adresse postale lors de l'inscription, à signaler tout changement d'adresse dans les délais de l'article 5, et à verser la somme due dans les délais convenus.

L'abonné s'engage à respecter les délais de résiliation applicables et à ne pas reproduire, partager ni redistribuer le contenu du courrier à des tiers, en application des dispositions de l'article 11 sur la propriété intellectuelle.

Article 9 — Limitations de responsabilité

En cas de force majeure ou à la suite d'un événement fortuit (*notamment perturbation des services postaux, grève, événement climatique, etc.*), le prestataire ne saurait être tenu pour responsable. Les abonnés seront informés, par tout moyen, des suites de ces événements. La force majeure est entendue, en vertu de l'article 1218 du Code Civil, comme étant un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas de faute lourde ou intentionnelle de l'abonné dans le cadre de l'utilisation du service.

Article 10 — Données personnelles

Le prestataire collecte et traite les données personnelles de ses abonnés (*nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail*) à des fins exclusives d'exécution du contrat d'abonnement et d'envoi du courrier mensuel.

L'abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou de limitation du traitement, conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (RGPD). Toute demande doit être adressée à : contact@lauralisetherapeute.com.

En cas de différend, l'abonné peut librement saisir la CNIL. La durée de conservation des données personnelles ne pourra pas excéder 3 ans à compter de la fin du dernier abonnement actif.

Merci de consulter la politique de confidentialité disponible sur le site www.lauralisetherapeute.com.

Article 11 — Propriété intellectuelle

Le courrier Escale Imaginaire et l'ensemble de ses contenus (textes, illustrations, mises en page, visuels, concepts) sont des créations originales de Laura-Lise DANIEL, protégées par le Code de la Propriété Intellectuelle.

L'abonnement donne droit à un accès personnel et non cessible à chaque édition, strictement à titre privé. Tout droit de reproduction, modification, diffusion, revente ou partage — même partiel — est expressément interdit sans accord écrit préalable du prestataire.

Il est notamment strictement interdit à l'abonné·e de :

- Reproduire, scanner, photographier ou photocopier le courrier en vue de sa diffusion à des tiers ;
- Reproduire tout ou partie du contenu sur un support quelconque (numérique ou papier) à son nom ;
- Utiliser les illustrations à des fins commerciales ;
- Revendre, donner ou prêter le courrier à un tiers.

Tout manquement expose le contrevenant à des poursuites judiciaires, conformément aux articles L.122-4 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

La cession des droits de reproduction est limitée à l'usage personnel et privé de l'abonné·e.

Article 12 — Discretion et confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à respecter une politique de discrétion professionnelle. Aucune information à caractère privé ne pourra être fournie à des tiers.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation et violent le présent contrat s'ils tiennent un discours public de nature à porter préjudice à l'autre partie.

Article 13 — Délai de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation, l'abonné consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat d'abonnement.

Pour exercer ce droit, l'abonné doit notifier sa décision par e-mail à contact@lauralisetherapeute.com avant l'expiration du délai, sans avoir à motiver sa demande.

Demande expresse d'exécution anticipée

Lors de son inscription, l'abonné·e est invité à cocher une case spécifique par laquelle il demande expressément que l'exécution de l'abonnement commence avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, et reconnaît avoir pris connaissance des conséquences de cette demande sur son droit de rétractation.

Cette demande expresse, requise par l'article L221-25 du Code de la Consommation, conditionne l'application des règles de remboursement détaillées ci-après. À défaut, l'abonnement ne pourra commencer qu'à l'expiration du délai légal de rétractation.

Modalités de remboursement en cas de rétractation

Compte tenu du calendrier de production du courrier — chaque édition étant imprimée à compter du 20 du mois en cours pour expédition la première semaine du mois suivant — les modalités de remboursement varient selon la date de rétractation :

Cas 1 — Rétractation avant le 20 du mois d'inscription :

La production du courrier correspondant n'a pas encore démarré. L'abonné·e est intégralement remboursé·e des sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande de rétractation, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'inscription. L'abonnement prend fin et aucune mensualité ultérieure ne sera prélevée.

Cas 2 — Rétractation à compter du 20 du mois d'inscription :

La production du courrier correspondant au mois d'inscription a été lancée et le courrier est en cours d'impression ou d'expédition. Conformément à l'article L221-25 du Code de la Consommation, et au titre de la demande expresse d'exécution anticipée formulée par l'abonné lors de son inscription, le coût de l'exemplaire engagé (*incluant l'impression et les frais postaux*) reste dû par l'abonné·e. L'abonnement prend fin à l'issue du mois en cours et aucune mensualité ultérieure ne sera prélevée.

Cas 3 — Inscription effectuée à compter du 20 du mois :

Lorsque l'inscription est effectuée à compter du 20 du mois, le premier courrier dû à l'abonné est celui édité le mois N+2 (voir article 4.3). Toute rétractation exercée dans les quatorze (14) jours suivant l'inscription, et avant le 20 du mois suivant, donne lieu à un remboursement intégral des sommes versées.

Aucun retour du courrier

✦ *Le courrier déjà expédié ne peut faire l'objet d'aucun retour ni d'aucun remboursement intégral. Chaque courrier est édité en quantité limitée et spécifiquement pour le mois calendaire auquel il correspond ; il ne peut être ni revendu ni réutilisé pour d'autres abonnés. L'envoi par voie postale rend par ailleurs impossible toute remise en circulation d'un exemplaire reçu.*

Article 14 — Résiliation de l'abonnement

14.1 Par l'abonné

L'abonné peut résilier son abonnement à tout moment, sans avoir à se justifier, en envoyant une demande écrite à contact@lauralisetherapeute.com, ou via l'interface de gestion de son compte sur Système.io.

La résiliation prend effet à compter de la prochaine date de reconduction tacite : aucune nouvelle mensualité ne sera prélevée à partir de cette date. Les mensualités déjà perçues correspondant à des courriers déjà imprimés ou expédiés ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

✦ *Pour qu'une résiliation soit effective avant le prochain prélèvement, elle doit être effectuée AVANT la date anniversaire de l'abonnement. Toute résiliation postérieure à un prélèvement déjà effectué prendra effet à compter du mois suivant, le courrier correspondant au mois en cours étant édité et expédié.*

14.2 Par le prestataire

Le prestataire peut décider de mettre fin à l'abonnement en cas de manquement grave aux présentes CGV, après information préalable de l'abonné. Aucun remboursement des mois déjà livrés ne sera accordé.

Le prestataire peut également décider, à tout moment, de cesser la publication du courrier de l'Escale Imaginaire, avec un préavis d'un mois communiqué par e-mail aux abonnés en cours. Dans ce cas, la mensualité du dernier mois de publication sera remboursée si le courrier n'a pas encore été imprimé et expédié.

Article 15 — Révocation de l'abonnement

Le prestataire peut décider de révoquer l'abonnement d'un client dans les 48 heures, en cas de comportement grave, de menace à la bonne relation contractuelle, ou après 3 mois de suspension sans régularisation.

Le prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle collaboration avec un abonné révoqué.

Article 16 — Suspension de l'abonnement

La suspension de l'abonnement peut être décidée pour une durée de 3 mois maximum, notamment en cas de :

- Non-respect des présentes conditions générales de vente ;
- Impact négatif sur l'image de marque du prestataire ;
- Propos dénigrants, insultants ou diffamatoires à l'égard du prestataire ;
- Impayés ou situations litigieuses en cours.

Au-delà du délai de suspension, et sans régularisation, le contrat prend automatiquement fin.

Article 17 — Retours et témoignages

Afin d'améliorer le service, le prestataire peut proposer à ses abonnés de remplir un questionnaire de satisfaction, utilisé uniquement à des fins professionnelles et dans le respect de la politique de protection des données personnelles.

Le prestataire peut diffuser des témoignages anonymisés ou avec accord exprès de l'abonné, conformément à l'article 9 du Code Civil relatif au droit à l'image. La cession de droit à l'image, si accordée, est valable pour 10 ans.

Article 18 — Contentieux et fin de contrat

Pour une réclamation :

En cas de différend, l'abonné doit adresser une réclamation écrite à l'adresse contact@lauralisetherapeute.com. Le prestataire dispose de deux semaines pour effectuer un retour. Les parties s'efforceront de trouver une issue amiable avant toute procédure judiciaire.

Pour une médiation :

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse dans un délai d'un (1) mois, l'abonné consommateur peut saisir gratuitement le médiateur compétent inscrit sur la liste établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation :

La Société Médiation Professionnelle

Site internet : www.mediateur-consommation-smp.fr

Alteritae — 5 rue Salvaing — 12000 Rodez

Pour un litige contractuel :

En cas de litige entre professionnels, les parties s'engagent à saisir la voie amiable avant toute procédure judiciaire. En l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui du ressort de la Cour d'appel du prestataire (Rennes).

Dans tous les cas, les différends doivent rester strictement confidentiels et ne peuvent faire l'objet d'une crise médiatique de la part de l'une ou l'autre des parties.

Date de la dernière mise à jour : 3 mai 2026